







Plan de match

- ▶ Mise en contexte et historique de la mise à jour du plan municipal de sécurité civile (PMSC) :
 - Rédaction complète du PMSC
 - Établissement de la liste prioritaire des aléas du territoire
 - Production des PPI annexés au PMSC
- ▶ Obligations légales
- ▶ Survol de l'événement survenu à Saint-Jean-sur-Richelieu
- ▶ Déclaration de l'état d'urgence local par la mairesse
- ▶ Rétablissement
- ▶ Post mortem et bien au-delà!
- ▶ En conclusion
- ▶ Questions?



Mise en contexte et historique de la mise à jour du plan municipal de sécurité civile (PMSC)



- ▶ Rédaction complète du PMSC;
- ▶ Établissement de la liste prioritaire des aléas du territoire;
- ▶ Production des PPI annexés au PMSC.

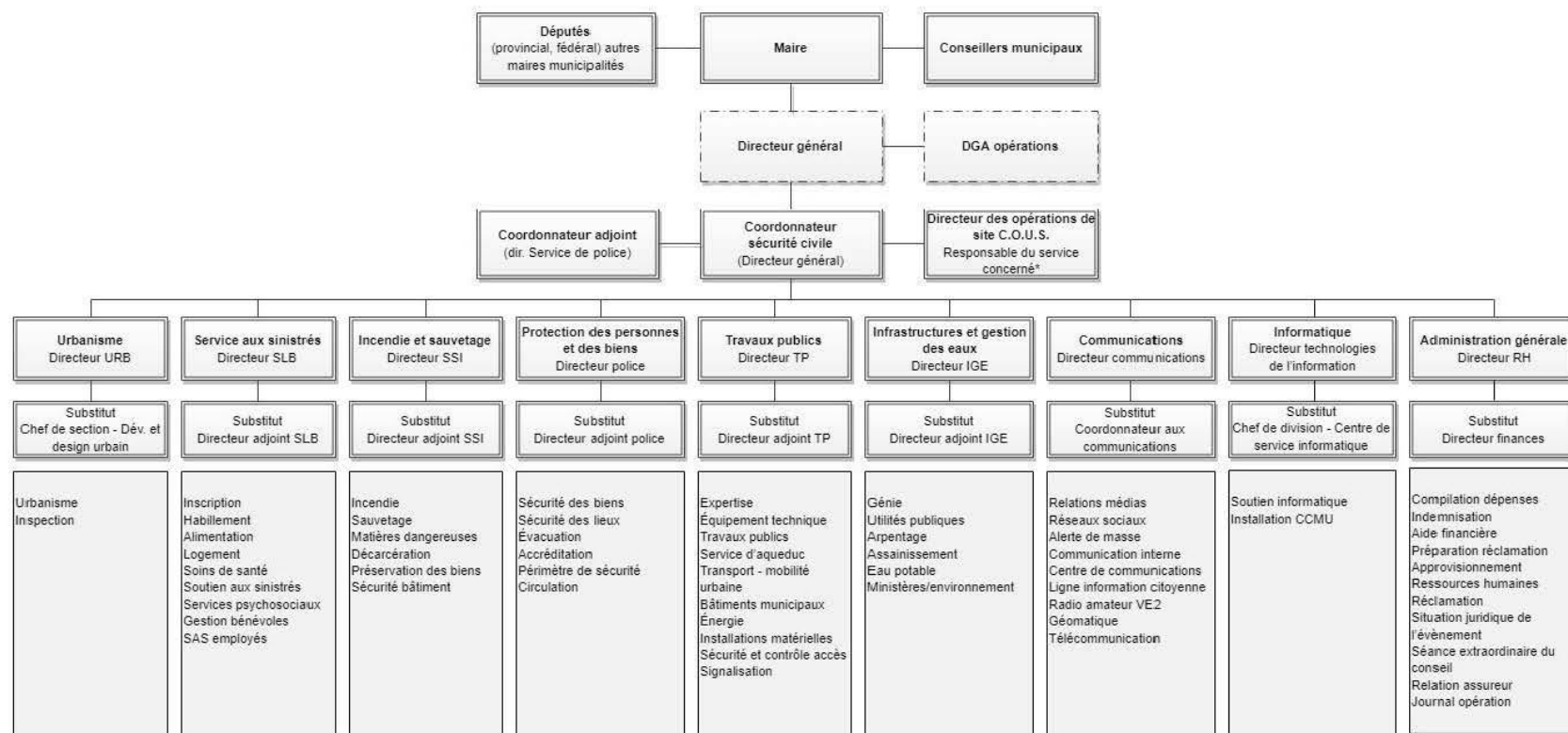
REZILIO
TECHNOLOGIE



Organigramme de l'OMSC



ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU



*Choisi par le coordonnateur ou ses adjoints en fonction des compétences exigées par la nature du sinistre

Révision janvier 2022

Obligations légales



- ▶ Avez-vous un PMSC? Est-il à jour?
- ▶ Selon vous, contient-il tous les aléas possibles sur votre territoire?
- ▶ Avez-vous un PPI sur l'eau : interruption / contamination / restriction?
- ▶ Avez-vous un CCMU identifié?



Obligations légales (suite)



Obligations des municipalités :

(articles 7 et 96 de la nouvelle Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS))

- ▶ Établir un plan de sécurité civile dans lequel sont notamment consignées des mesures de préparation générale aux sinistres, dont des procédures d'alerte de leur population et de mobilisation des ressources, et maintenir ce plan à jour;
- ▶ Mettre en place une structure de coordination de la sécurité civile chargée de la gestion des risques de sinistre et de la coordination de la réponse aux sinistres sur leur territoire. Cette structure doit être placée sous l'autorité d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- ▶ Aux fins de l'établissement de ce plan, le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* est réputé avoir été pris en vertu de l'article 10 de la LSCRS et demeure ainsi en vigueur.

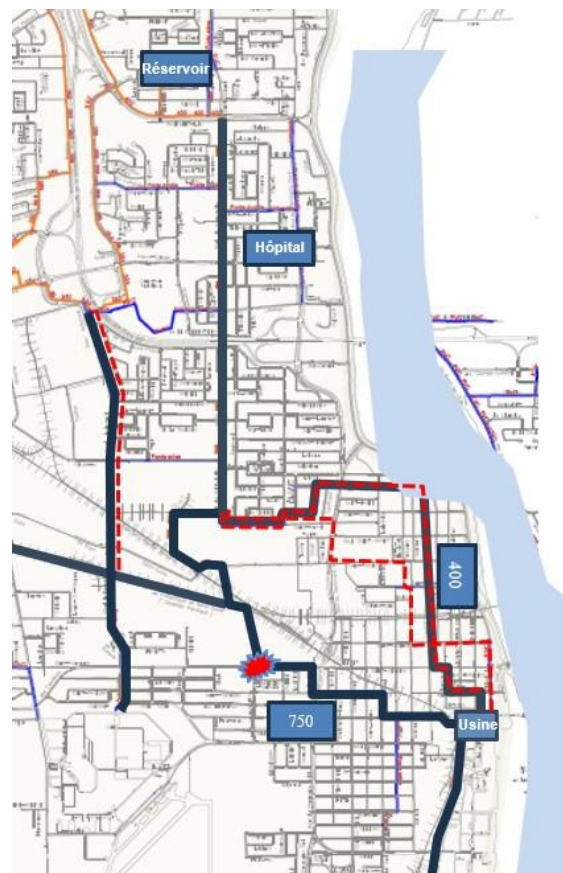
Survol de l'événement survenu à Saint-Jean-sur-Richelieu

Préparation et intervention



Description du réseau d'eau potable de la rive ouest

- ▶ L'usine de filtration de la rive ouest alimente environ **32 000** propriétés;
- ▶ La conduite de **750 mm** concernée par le bris est la conduite principale qui alimente le nord de la rive ouest;
- ▶ En opération normale, l'usine produit environ **26 000** mètres cubes d'eau par jour. Lors du bris, la consommation a atteint un débit journalier de **137 000 mètres** d'eau cubes par jour.



Dimanche 26 novembre

Jour 1

Bilan de nos actions



En matinée : Bris d'aqueduc constaté sur un chantier visant l'installation d'un nouveau collecteur pluvial.

En soirée : La fuite d'eau occasionnée par le bris d'aqueduc occasionne une augmentation du débit d'eau utilisée sur la rive ouest.

Lundi 27 novembre

Jour 2

Bilan de nos actions

En matinée : Mise en veille de l'OMSC et invitation aux citoyens de réduire leur consommation d'eau.

En après-midi : Début de la fermeture de vannes pour réduire le niveau de l'eau et première rencontre du comité opérationnel.

En soirée : Confirmation que le bris sur une conduite de 750 mm (Hyprescon).

Nuit : Aggravation du bris et mobilisation de l'OMSC en code orange.



Mardi 28 novembre

Jour 3

Bilan de nos actions

Nuit : Aggravation et fermeture des vannes en cours.

Fin de la nuit : Fermeture des écoles dans le secteur touché.

Matinée : **Ouverture du CCMU.** Un représentant de la sécurité civile se joint à l'OMSC. Création d'un corridor d'alimentation en eau pour l'hôpital, coupure d'eau pour 3 secteurs de la ville et avis d'ébullition pour les résidents de la rive ouest.

En après-midi : Des représentants du CISSS se joignent à l'OMSC et ouverture des points de distribution d'eau.

En soirée : Première tentative de réparation infructueuse.



Mercredi 29 novembre

Jour 4

Bilan de nos actions

En matinée : Fluctuations importantes sur la pression d'eau à l'hôpital menant à une coupure complète vers 11h15. L'hôpital sera alimenté avec des citernes des Services incendie environnants.

Fin de matinée : Vu l'état de la situation, **la mairesse décrète l'état d'urgence local.**

En après-midi : Conférence de presse pour annoncer l'état d'urgence local.

En soirée : Arrivée de la pièce technique pour la réparation qui a été trouvée à Saint-Eustache plus tôt dans la journée et ouverture d'un poste de distribution d'eau pour les entreprises.



Jeudi 30 novembre

Jour 5

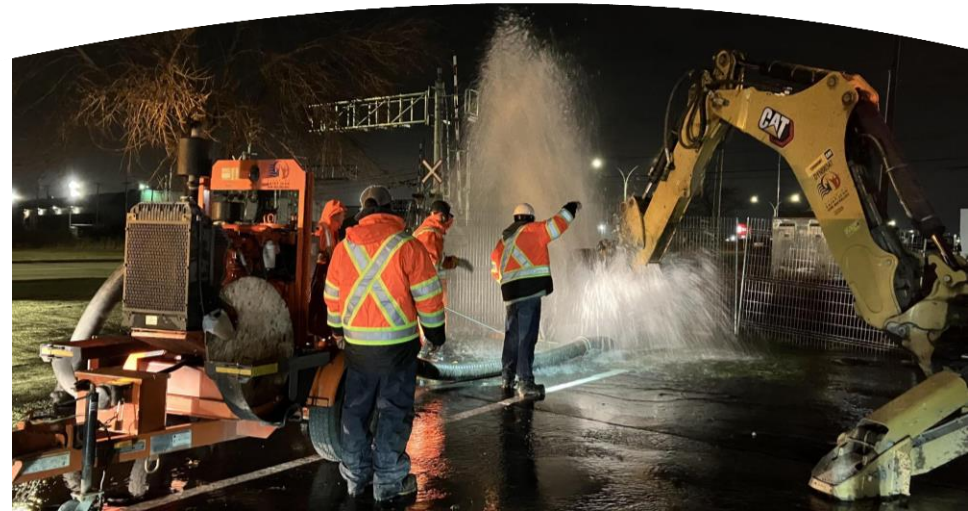
Bilan de nos actions

En matinée : Les travaux de soudure ont été réalisés pendant la nuit avec succès. L'entrepreneur procède aux travaux de génie civil.

En après-midi : Conférence de presse pour annoncer le plan de rétablissement de la distribution en eau et les risques encourus.

En début de soirée : Début du remplissage de la conduite et purge des conduites du réseau affectées par la coupure.

Fin de soirée et nuit : Réalimentation complète entamée.



1er au 3 décembre
Jours 6-7-8

1^{er} décembre : Levée de l'état d'urgence local et fermeture des centres de distribution d'eau potable.

3 décembre : Levée de l'avis d'ébullition.

Bilan de nos actions



Déclaration de l'état d'urgence local par la mairesse

- ▶ Situation ayant mené à la **déclaration de l'état d'urgence local** (*art. 42 de la Loi sur la sécurité civile*)
 - ✓ 1) Sinistre majeur, réel ou imminent
 - ✓ 2) Nécessité d'agir immédiatement pour protéger la vie ou la sécurité des personnes
 - ✓ 3) Les règles de fonctionnement habituelles ou les ressources de la Ville ne permettent pas les actions nécessaires
- ▶ **Pouvoirs extraordinaires** temporaires.
- ▶ **Durée.**
- ▶ Différentes **obligations.**



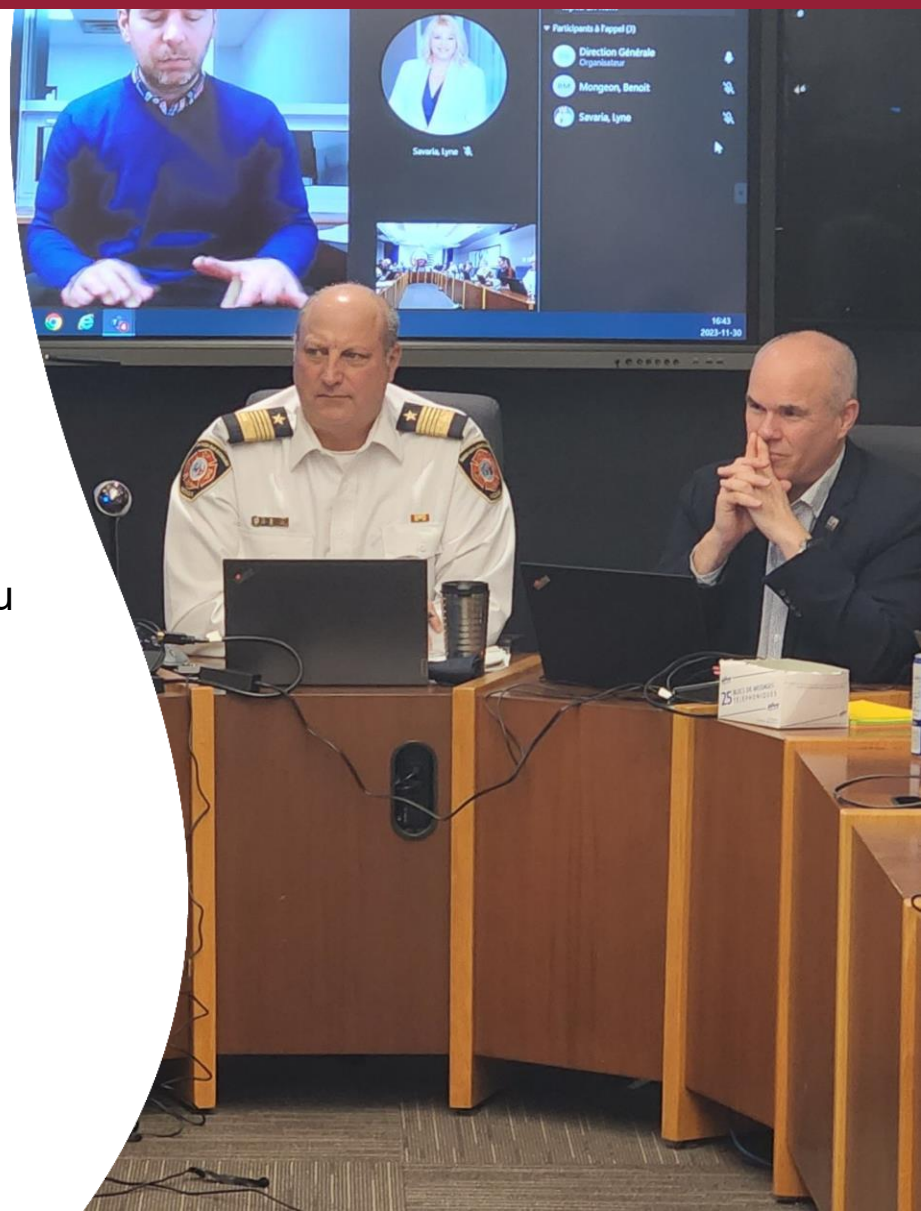
Rétablissement



- ▶ Brève explication des travaux effectués.
- ▶ Conférence de presse annonçant le rétablissement de la situation.

Post mortem et bien au-delà!

- Importance du log des missions.
- Rapport final à déposer au ministre.
- Demande de financement auprès du MSP.
- Partage d'expérience avec les collègues du Québec.



En conclusion

Actions clés

- ▶ Demander la présence de **partenaires externes** au CCMU (CISSS-ORSC).
- ▶ Qualité de la communication aux citoyens (prix Plume d'or de l'ACMQ dans la catégorie relations publiques et gestion de crise).

Leçons retenues

- ▶ Assurer une communication soutenue (même s'il n'y a pas de nouveauté à annoncer).
- ▶ Avoir un CCMU identifié.



Nouvelle caserne 3 – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu avec centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU)



En conclusion (suite)

Après 5 jours de mesures d'urgence :

- ▶ 56 000 citoyens, commerces et entreprises privés d'eau dont l'hôpital du Haut-Richelieu (moitié de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu);
- ▶ Distribution de 60 000 contenants de 4 litres d'eau;
- ▶ Tenue de 26 cycles de planification (implication de 12 missions de l'OMSC);
- ▶ Nécessité d'une déclaration de l'état d'urgence local auprès du MSP (COG);
- ▶ 2 conférences de presse et plusieurs entrevues avec les médias nationaux;
- ▶ Maintien d'une communication constante sur les réseaux sociaux (prix Plume d'Or de l'ACMQ);
- ▶ Présentations (2) de partage d'expérience au niveau provincial.



Merci à toutes et à tous!

Avez-vous des questions?

**LA PAROLE
EST À VOUS**

